

Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **48 (1960)**

Heft 876

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

Nos suffragistes à l'œuvre Cinquième votation suffragiste à Genève

(Suite de la page 1)

NEUCHÂTEL

Anniversaire du 1er février

Alors qu'en Suisse allemande, l'anniversaire de la votation du 1er février 1959 sur le suffrage féminin était évoqué par diverses manifestations rappelant que la lutte continue, l'Association vaudoise des citoyennes...

La section d'Orbe, sous la présidence de Mme L. Vautier, invita les participantes à un thé qui fit grand plaisir. Revenues à Lausanne, les participantes firent honneur, à 19 h., au restaurant du Théâtre municipal...

En effet, les meilleurs arguments en faveur de notre cause sont les faits, les expériences. Le comité genevois pour l'égalité des droits politiques ne l'ignore pas...

Mme Antoinette Quinche, qui conduisit les Vaudoises à la victoire, avait répondu à l'invitation, ainsi que Mme A. Muret et, de Neuchâtel, Mme A. Sandoz, épouse du conseiller d'Etat.

Celle-ci fait remarquer qu'on peut exploiter les résultats d'un scrutin parfois comme on l'entend. Après la votation du 14 février, les électeurs de La Chaux-de-Fonds ont attribué aux électrices leur majorité en faveur des trois semaines de vacances légales...

Mme Quinche a observé, dans le canton de Vaud, un argument sentimental qui a porté: les jeunes électeurs ont estimé dignes de voter leurs mères à qui ils doivent tant.

Le comité a organisé un certain nombre de réunions électorales à la campagne et a stimulé la propagande dans la presse.

On s'étonne du nombre de comités « contre » qui ont surgi et qu'on ne connaît pas. Cependant lorsqu'on cherche un orateur adversaire pour une séance contradictoire ou à la radio, on n'en trouve pas, c'est un rôle qu'on n'assume pas volontiers.

Le tract « contre » implore les électeurs de ne pas désunir la famille, la mère est présentée sous l'emblème de la « dame de cœur », tandis que l'électrice porte l'emblème fâcheux de la « dame de pique ».

Implicitement on reconnaît que les femmes isolées sont privées d'influence civique, puisqu'elles n'ont pas d'électeur dans leur mé-

tribune du Grand Conseil, en attendant de pouvoir siéger dans l'hémicycle, peut-être dans deux ans.

Les citoyennes vaudoises

Mme Marianne Chappuis a été appelée à faire partie de la commission scolaire de Villars-Tiercelin.

Mlle Jacqueline Ormond a été appelée au poste de secrétaire du bureau électoral de Payerne pour l'année 1960. Mmes Marie-Thérèse Cavuscens, Françoise Gings, Berthe Mottet, Germaine Schwaninger, Elsa Streit ont été désignées comme scrutatrices.

Mmes Chablos et Rumpf siègent dans le comité du Parti radical d'Aigle.

Le rôle de la femme dans la vie publique

A l'assemblée annuelle de l'Association des anciennes élèves de l'Ecole ménagère rurale de Marcelin, tenue à Lausanne, le 14 février, M. G.-A. Chevallaz, syndic de Lausanne et conseiller national, a entretenu les paysannes vaudoises du rôle de la femme dans la vie publique.

L'orateur déplora l'extrême réserve, la timidité qui retiennent trop de femmes de se rendre aux urnes ou de se faire asseoir dans les conseils généraux. C'est bien dans la tradition de la femme vaudoise, mais il ne faut pas oublier que le suffrage féminin est un droit acquis et qu'il convient de prendre maintenant ses responsabilités, petites ou

nage. Mais on les sacrifie sans remords — quoiqu'elles forment une grosse minorité.

Les femmes de chez nous doivent agir par leurs associations, continue le tract. Or, nous savons par expérience, que nos associations sont fort actives sur le plan privé, mais sur le plan civique, elles dépendent de la complaisance des électeurs et des élus. Ainsi elles n'obtiennent qu'un nombre infime de déléguées dans les commissions officielles, et malgré les promesses solennelles de 1953, nous n'avons pu faire désigner de déléguée dans les commissions des établissements hospitaliers.

Sans le bulletin de vote, l'influence féminine reste extrêmement faible, c'est pourquoi, inlassablement, depuis tant d'années, nos associations luttent pour l'obtenir.

Position des partis politiques et des groupes

Les partis politiques ayant déposé leur liste dans les délais étaient les suivants, dans l'ordre :

- Parti du travail : oui
Parti libéral : oui
Parti indépendant chrétien-social : oui
Parti socialiste : oui
Parti radical : non
Les groupements hors partis qui ont déposé un bulletin de vote étaient :
Comité pour l'égalité des droits politiques : oui
Comité d'action des artisans et commerçants indépendants : non
Union pour la défense des intérêts paysans : non
Groupement pour la famille et les libertés populaires : non
Mouvement démocrate chrétien : non
Action ouvrière contre le suffrage féminin : non

grandes, envers le village et le canton. La politique n'est pas une chose compliquée, ce n'est pas une chose laide ; elle est ce que la font les hommes, ce que la feront les femmes. Le chrétien a le devoir de participer à la vie politique, avec le sentiment de sa responsabilité. La politique agit sur la vie des femmes, elles ne peuvent donc se dérober ; elles prendront leur décision avec sagesse et bon sens ; nul n'a le droit de s'abandonner aux forces aveugles ; il est toujours utile d'agir dans les grandes comme dans les petites choses.

S. B.

SOLEURE

A Soleure, le synode de l'Eglise de la partie sud du canton, a décidé d'accorder désormais aux théologues, le droit d'exercer un ministère complet. Les paroisses gardent le droit d'élire elles-mêmes leur pasteur ou leur femme-pasteur.

Advertisement for LITERIE ET LE BLANC, a specialist in stationery and printing, located at A. GRAS & CIE S.A. in Soleure.

(G. Roblet) ; Le Conseil général (M. Brémard). Plus tard, devaient être étudiées sous la pression des événements : Les femmes et la défense du pays (Mme Goubard) ; Les femmes et la défense passive.

Avec ses comités de Paris et de province, son journal, son plan d'action, sa doctrine, l'U.N.V.F. travaillera sans répit jusqu'en 1940.

L'U.N.V.F organise deux manifestations originales

D'abord, elle ouvre une enquête auprès des membres de l'Académie française. A ceux qui représentent l'élite intellectuelle du pays, elle pose une question : jugent-ils les Françaises capables, oui ou non, d'exercer le droit de vote ?

(à suivre)

Dans les montagnes

La Section des Montagnes neuchâtelaises a organisé le mercredi 10 février, au Buffet de la Gare, à 20 h. 15, une séance contradictoire sur la votation des 13 et 14 février, concernant les trois semaines de vacances pour tous les salariés.

Le comité de l'Association neuchâteloise nous écrit...

Le Comité cantonal neuchâtelois, comprenant les présidentes de toutes les sections du canton, déclare qu'il n'est pas d'accord avec la façon dont la votation neuchâteloise des 13 et 14 février 1960, portant sur l'introduction d'une troisième semaine de vacances obligatoires, a été présentée dans le Bulletin de presse de l'Association suisse pour le suffrage féminin, du mois de janvier et reproduite dans Le Mouvement féministe du 6 février 1960.

Nous nous excusons d'avoir inconsidérément inséré un communiqué du Service de presse de l'Association suisse pour le suffrage féminin qui a vivement choqué les Neuchâtelaises. Il les concernait, mais il n'émanait pas de leurs cercles, notre rédaction aurait dû s'en assurer et regrette cette omission.

A. W.-G.

Les ballets roses neuchâtelois

Ne vous voilez pas la face : il n'y a rien là, mais absolument rien de grivois. Simple des cartes d'électrices des citoyennes chaux-de-fonnières, que l'on a choisies roses pour leur faire plaisir. Elles en étaient, en effet, roses de plaisir, notamment Mme Quaië, la zélée présidente du suffrage féminin, qui a mené ses ouailles à la bataille et à la victoire. Et parmi elles, quelques hommes, preux chevaliers, certes, mais à qui on n'a donné aucun ballet en récompense !

J.-M. N.

La septième conseillère communale

Elle a prêté serment, devant le Conseil communal de Vevey, le 29 janvier ; c'est Mme Violette Martin, veuve, mère de famille, qui appartient au Parti socialiste.

Dans les commissions...

La commission scolaire de Lutry compte quatre femmes : Mme Charney, secrétaire, Mme Amiguet, déléguée de l'Etat de Vaud pour la classe ménagère, Mme Boudry-Marguerat, présidente du comité de l'Ecole ménagère, Mlle L. Lavanchy.

Au Grand Conseil

Le 15 février, le Grand Conseil vaudois a commencé une session importante où sera débattue la modification de la Constitution pour créer 30 arrondissements électoraux (au lieu des 60 cercles actuels) et l'emploi généralisé de la représentation proportionnelle, modifications imposées par le suffrage féminin. Nous vous recommandons de suivre attentivement les débats dans la presse et à la

Trente ans d'efforts au service de la cause féminine

(Union Nationale française pour le Vote des Femmes)

(suite)

Dès lors, « L'Union Nationale des Femmes » sera le témoin fidèle des efforts de l'U.N.V.F. aussi bien qu'un moyen d'information et d'éducation des futures électrices.

Le journal débuta avec l'équipe de l'U.N.V.F. qui traita dans ses colonnes des questions politiques, économiques, sociales. Mais aussi il eut des collaborateurs aux noms illustres, comme le bâtonnier Fourcade et le professeur Letulle qui affirmaient ainsi l'intérêt qu'ils portaient à la cause féminine. D'autre part, il informait les Françaises de ce que faisaient les femmes des autres pays, partout où elles étaient électrices et éligibles, en Suède, en Pologne, en Angleterre, en Espagne, etc.

Le premier numéro fut accueilli avec enthousiasme. Evidemment, il répondait à un besoin. Le nombre des femmes s'intéressant à la vie publique grandissait chaque

jour. « L'Union Nationale des Femmes » contribua à la formation de nouveaux groupes provinciaux, qui devaient répandre et soutenir à travers la France l'action de l'U.N.V.F. Des comités furent fondés : ils devaient en quelques années dépasser la centaine réunissant plus de cent mille adhérentes.

A ces comités, il fallait fournir une documentation abondante et précise. Des conférences-types furent envoyées par l'U.N.V.F., conférences établies avec soin, faisant le point sur telle question. La conférencière de Lille ou de Marseille s'en servait comme base : elle n'avait plus qu'à ajouter sa note personnelle. Ces textes traitèrent des sujets qui touchaient toutes les femmes : La femme et la justice (M.-T. Moreau) ; La travailleuse (salaires, maternité, représentation professionnelle, revendications), Les partis politiques en France, Le travail (évolution moderne du travail (Y. Arthaud) ; La femme commerçante (M. Gillet, professeur à l'école Pigier) ; La femme agricole (Mme Sauvage) ; Les femmes dans les professions libérales, Les femmes dans les municipalités, La capacité civile de la femme mariée (S. Desternes) ; Monnaies et dévaluations, La traite des femmes vue à travers la Société des Nations (V.-S. Gatins) ; L'orientation professionnelle

Advertisement for A. PEIRY, offering furniture, travel articles, and parasols, located at 7, avenue Pictet-de-Rochemont.

Advertisement for LE BAUME DU CHALET, offering massages and treatments for various ailments, located at Fr. 1.85 le tube.

Advertisement for BAECHLER, featuring a logo and the slogan 'et ne sont pas chers du tout'.

Advertisement for Merchbach, featuring a logo and the slogan 'Une qualité... qui court les rues!'.